

# **Éducation civique : La séparation des pouvoirs**

## **I. Avant la révolution française**

Avant la Révolution, tous les pouvoirs sont détenus par une seule personne : le roi. C'est une dictature.

Au XVIIIème siècle, un philosophe français, Montesquieu pose les bases de la démocratie à la française : les pouvoirs doivent être séparés.

## **II. Quels sont les 3 pouvoirs de la puissance publique ?**

### **A. Le pouvoir législatif**

C'est le pouvoir de concevoir, de rédiger, de voter et de publier les lois. En France, ce pouvoir est détenu par le parlement. (l'assemblée nationale + le sénat)

### **B. Le pouvoir exécutif**

C'est ce pouvoir qui est chargé de l'administration du pays. Il doit faire appliquer les lois votées par le pouvoir législatif.

En France, si le président est issu de la majorité de l'assemblée nationale c'est lui qui détient ce pouvoir. Dans le cas contraire, c'est le gouvernement, dirigé par le premier ministre qui a le pouvoir exécutif.

### **C. Le pouvoir judiciaire**

Ce pouvoir est chargé de contrôler le respect des lois et si nécessaire d'appliquer les sanctions prévues par le pouvoir législatif quand la loi n'est pas respectée.

En France, ce pouvoir est exercé par les juges et les magistrats.

## **III. Les pouvoirs sont indépendants en démocratie**

Les 3 pouvoirs sont indépendants les uns des autres mais ils se surveillent mutuellement. Cela constitue un contre-pouvoir.

La presse exerce aussi ce rôle de contre-pouvoir. On l'appelle souvent le quatrième pouvoir.